

INTERDICTION DE STATIONNEMENT Rue du Général de Gaulle

Nous Florence VANHILLE, Maire de Zuydcoote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4,

Vu le Code de la Route, L411-1 à 411-7,

Vu la demande d'interdiction de stationnement formulée par la commune afin de pouvoir réaliser des travaux de nettoyage de voirie, le vendredi 16 juin toute la journée,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir des mesures en vue d'assurer le chantier en toute sécurité.

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement sera interdit rue du Général de Gaulle allant du pont de Zuydcoote au feu tricolore.

Article 2 : La signalisation correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune.

Article 3 : Le présent arrêté sera adressé à :
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Ghyvelde,

Article 4 : Certifié exécutoire après notification le 12 juin 2023.

Fait à Zuydcoote, 7 juin 2023

Le Maire,

Florence VANHILLE